

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 09 novembre 2024 portant création de la mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous du BPJEPS, spécialité Educateur sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 15 septembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur sportif mention Multi-activités physiques ou sportives pour tous est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
BPBCARA260132	Monsieur	AMALENSI	Brandon
BPBCARA260133	Monsieur	BENREKAA	Sidali
BPBCARA260134	Monsieur	CHANAL	Samuel
BPBCARA260135	Monsieur	DELORME	Gweven
BPBCARA260136	Monsieur	DUGUET	Milann
BPBCARA260137	Monsieur	ENGELHARD	Philippe
BPBCARA260138	Monsieur	GALET	Loïc
BPBCARA260139	Monsieur	KERKAR	Rabah
BPBCARA260140	Monsieur	LE GUILLOU	Killian
BPBCARA260141	Monsieur	OLTRA	Mamé

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

BPBCARA260142

Monsieur

VULIN

Ambroise

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 16/09/2026

Pour la Rectrice de région académique, et par délégation,
Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER